

## OGM : des médecins aux côtés des faucheurs

**Quelque 400 manifestants étaient venus les soutenir devant le tribunal.** Hier, neuf membres de la Confédération paysanne étaient jugés pour la destruction, en juillet 2003, d'une parcelle de maïs transgénique à Guyancourt (Yvelines), au tribunal correctionnel de Versailles. Ils étaient venus épaulés de six témoins, médecins et scientifiques, qui ont dénoncé les méfaits des cultures d'OGM « en milieu ouvert » et le « non-respect du principe de précaution ». Ils ont évoqué une recherche « menée au bénéfice d'intérêts privés » et non pour l'« intérêt commun ». Les dépositions des spécialistes ont duré quatre heures, devant une salle très attentive, certains des prévenus prenant des notes.

Agés de 29 à 60 ans, ces derniers avaient été interpellés en Seine-Saint-Denis le soir du 22 juillet 2003, après une action. Ils venaient alors de déposer devant la mairie de Bagnolet (Seine-Saint-Denis) des fleurs de maïs, arrachées quelques heures plus tôt sur un site de l'Ins-



**Les neuf faucheurs ont comparu épaulés de six scientifiques qui ont dénoncé les conséquences des OGM, hier, au tribunal de Versailles.**

titut national de recherche agronomique (Inra) de Guyancourt. La juge devait les entendre hier dans la soirée. Ils ont toujours reconnu les faits. Après les plaidoiries des parties civiles, des sociétés agroalimentaires demandant la réparation des importantes « conséquences économiques et scientifiques » de leur acte, le pro-

curateur devait prononcer ses réquisitions.

La Confédération paysanne a fait savoir qu'elle craignait qu'elles soient lourdes, prenant en exemple les « derniers procès ». José Bové a en effet été condamné mardi à quatre mois de prison ferme par la cour d'appel de Toulouse pour des faits similaires.

*Magali Gruet*